

# Communauté de communes

## CŒUR DE SOLOGNE

### Conseil communautaire du Jeudi 20 mai 2021

### Compte-rendu

Le 20 mai 2021, salle des fêtes de LAMOTTE BEUVRON, le conseil communautaire s'est réuni à 19h00, sous la présidence de M. Pascal BIOULAC.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire (loi N°2020-1379 du 14/11/2020), le public n'est pas autorisé à assister à la séance.

#### Présents pour la commune de :

CHAON	M. Patrick MORIN, M. Alain PAVEAU
CHAUMONT-SUR-THARONNE	M. Laurent AUGER
LAMOTTE-BEUVRON	Mme Marie-Ange COUTANT, M. Jacky DESAINSTLOUP, Mme Pauline ARNEFAUX de GOURNAY, M. Jean-Christophe DUPONT, Mme Elisabeth CORRET, M. Didier BOUCAULT,
NOUAN-LE-FUZELIER	M. Patrick LUNET, Mme Yolaine de BEAUCHESNE, M. Régis SOYER, Mme Nathalie CAQUET, M. Éric GUILLOU, M. Jean-Louis ROCHUT,
SOUVIGNY-EN-SOLOGNE	Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alain LEPRETRE,
VOUZON	M. Jean-François LAHAYE, Mme Guylaine LANDON, M. Christian MAUCHIEN, Mme Valérie REGIBIER

Mme Rose-Marie PICOT et Mme Claire SIMONNET sont excusées.

Mme Alexandra HALOIN excusée, a donné pouvoir à Mme Pauline ARNEFAUX de GOURNAY.

M. Didier TARQUIS excusé, a donné pouvoir à M. Jacky DESAINSTLOUP.

Mme Elodie SIMON excusée, a donné pouvoir à Mme Elisabeth CORRET.

M. Roberto FUENTES excusé, a donné pouvoir à M. Pascal BIOULAC.

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, Monsieur Patrick MORIN a été désigné secrétaire.

### Présentation de la Marque Sologne

Monsieur DOUIN, directeur de l'Agence de Développement Touristique présente la Marque Sologne. Les slides sont joints au présent compte-rendu.

### Gestion des piscines

Monsieur DUPONT sollicite le vote de l'assemblée sur la gestion des piscines intercommunales.

Il conviendra de distinguer les deux établissements car les modalités seront différentes selon le fonctionnement en piscine d'été et en piscine couverte.

Sur la base d'un projet développé par les services, la commission sport et gestion des équipements sportifs a travaillé et ses propositions ont été validées en bureau.

Il propose au conseil communautaire d'approuver l'ouverture de la piscine de Lamotte Beuvron au 1<sup>er</sup> juin 2021, pour les scolaires uniquement, afin que les classes de CM2 du territoire puissent bénéficier de créneaux éducatifs. Le protocole sanitaire de l'année dernière sera remis en œuvre compte tenu de la situation pour la saison.

Il présente les tarifs applicables aux deux établissements :

#### Tarifs à l'unité :

- Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans, obligatoirement accompagnés, ainsi que pour les élèves des écoles du territoire (primaires, collège et SEGPA, Cerçay et IME de Vouzon) dans le cadre de l'enseignement scolaire, ou d'un accès encadré en saison estivale (Cerçay et IME),
- Gratuité pour les accueils de loisirs, sans hébergement, rattachés aux communes du territoire dans les créneaux horaires organisés en concertation avec le service,
- Enfants de 5 à 16 ans inclus 2,50 €
- Adultes à partir de 17 ans 4,00 €

<u>Abonnements :</u>	personnes du territoire	Extérieurs
➤ 10 entrées enfants	15,00 €	20,00 €
➤ 10 entrées adultes	30,00 €	35,00 €

Il présente les horaires selon les tableaux qui ont été envoyés avec la convocation.  
Monsieur DUPONT présente la création des postes saisonniers nécessaires au fonctionnement :

Adjointes techniques rémunérés au 1<sup>er</sup> échelon du grade :

- 5 postes à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet au 31 Août 2021,

Éducateurs des activités physiques et sportives :

- 1 poste à temps complet du 1<sup>er</sup> au 31 Août 2021,
- 3 postes à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet au 31 Août 2021,

Pour ce qui concerne les éducateurs des activités physiques et sportives, les employés saisonniers seront rémunérés au 5<sup>ème</sup> échelon du grade pour les personnes titulaires du BEESAN (ou BPJEPS Natation) et au 3<sup>ème</sup> échelon du grade pour celles détentrices du BNSSA.

Pour la cafétéria de la piscine de Lamotte Beuvron, la convention de gestion est soumise au vote.

*Délibération N°2021-38*

Le Président soumet au vote les tarifs des piscines : Adopté à l'unanimité

*Délibération N°2021-39*

Le Président soumet au vote les dates et horaires d'ouvertures des piscines : Adopté à l'unanimité

*Délibération N°2021-40*

Le Président soumet au vote la création des postes saisonniers : Adopté à l'unanimité

*Délibération N°2021-41*

Le Président soumet au vote la convention avec la SARL BIRBAUD pour la gestion de la cafétéria de la piscine de Lamotte-Beuvron : Adopté à l'unanimité

**Convention Initiative Loir-et-Cher**

Monsieur LAHAYE présente les termes de la convention avec Initiative Loir et Cher. Cette association apporte une aide financière et technique aux TPE ou PME avec 10 salariés maximum pour soit une création, soit une reprise ou du développement.

*Délibération N°2021-42*

Le Président soumet au vote la convention : Adopté à l'unanimité et le Président est autorisé à la signer.

**Décision modificative du budget**

Madame MEERSSCHAUT présente au conseil les crédits à ajouter au budget 2021, en section d'investissement, il s'agit d'une écriture de régularisation (écriture d'ordre budgétaire) de l'avance forfaitaire payée dans le cadre du marché de la couverture de la piscine et en section de fonctionnement, les bases fiscales ayant été notifiées, il s'agit de corriger la prévision en dépense et en recette du montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

*Délibération N°2021-43*

Le Président soumet au vote la modification : Adopté à l'unanimité

## Convention Petites Villes de demain

Le Président présente le programme des Petites Villes de demain. Il s'agit d'une convention passée dans le cadre du plan du gouvernement qui a décidé d'apporter des outils administratifs pour apporter des plans de financements complémentaires à tous les dispositifs que l'on connaît déjà en tant que commune (l'ADEPR, les fonds européens, les fonds du contrat régional de solidarité territoriale par l'intermédiaire du Pays pour les fonds du conseil régional ou les fonds de dotation de solidarité rurale pour le conseil départemental pour les communes de moins de 3.500 habitants ou pour la dotation de développement et d'aménagement durable).

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

La Ville de Lamotte Beuvron a été labellisée au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture du département de Loir et Cher le 14 novembre 2020.

### *Délibération N°2021-44*

Le Président soumet au vote la convention Petites Villes de demain: Adopté à l'unanimité et le Président est autorisé à la signer.

-----

Le Président lève la séance à 20h20  
Compte-rendu rédigé par le secrétaire Monsieur Patrick MORIN